

Cour d'appel de Douai, des juridictions engagées dans la lutte contre les violences conjugales !

Tribunal judiciaire de Dunkerque :

Principales villes du ressort : Dunkerque, Gravelines, Grande-Synthe, Coudekerque-Branche, Bergues, Cassel, Wormhout, Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde.

De l'évaluation approfondie de la situation de la victime à l'instauration du bracelet anti-rapprochement en passant par les stages de sensibilisation à la lutte contre les violences au sein du couple, le tribunal judiciaire a déployé de nombreux dispositifs pour lutter contre les violences conjugales et protéger les victimes de ces faits :

Le dispositif d'éloignement des auteurs de violences conjugales sur les secteurs de Dunkerque et d'Hazebrouck :

Afin d'écartier tout risque de retour au domicile, le tribunal judiciaire de Dunkerque, en collaboration, avec le service de contrôle judiciaire et d'enquête (SCJE) et la Sauvegarde du Nord, met à disposition deux studios, l'un situé à Petite-Synthe et l'autre à Hazebrouck. Le conjoint violent peut ainsi occuper un de ces logements le temps de l'interdiction de contact et de paraître au domicile conjugal. En parallèle, il est suivi par le SCJE et doit, notamment, justifier d'une obligation de soins psychologiques ainsi que d'un emploi ou de démarches d'insertion professionnelle.

La victime, quant à elle, se voit proposer un accompagnement juridique et psychologique par l'AIAMV, association d'aide aux victimes compétente sur le ressort.

La protection et l'accompagnement des victimes de violences conjugales au cœur de la politique pénale du tribunal judiciaire de Dunkerque :

Le tribunal judiciaire de Dunkerque a instauré le 15 juillet 2020 le dispositif de l'évaluation approfondie de la victime (EVVI). Réalisée par l'association d'aide aux victimes AIAMV avec le consentement exprès de la victime, elle permet de cerner les besoins spécifiques en matière de protection et ainsi pouvoir proposer un dispositif tel que le téléphone grave danger ou le bracelet anti-rapprochement. Les besoins en matière d'accompagnement dans le parcours de sortie des violences sont également évalués, l'AIAMV proposant alors le soutien de juristes et d'un psychologue.

Le stage de responsabilisation à la lutte contre les violences conjugales pour sensibiliser les auteurs de violences :

Des stages de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales sont animés par le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) de Dunkerque. Durant une journée, les auteurs de violences conjugales sont sensibilisés aux différentes formes que prennent les violences conjugales et les comportements sexistes, mais également aux impacts sur le conjoint victime et les enfants. Un module est consacré à la recherche de stratégies d'évitement à l'expression de la colère. Ce stage peut être prononcé dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites pénales, pour les faits les moins graves, ou à titre de peine complémentaire.

A Dunkerque, des accompagnements variés à destination des victimes de violences conjugales :

Si le tribunal judiciaire de Dunkerque est investi dans le déploiement des dispositifs de protection à destination des victimes de violences conjugales, il a également à cœur de promouvoir les structures impliquées dans l'accueil, l'écoute et l'accompagnement de ces victimes.

L'association d'aide aux victimes pour un accompagnement juridique et psychologique :

L'AIAMV tient des permanences gratuites et anonymes à Dunkerque (au tribunal, au commissariat et à la Maison de Justice et du Droit), Merville, Hazebrouck, Grande-Synthe, Coudekerque-Branche et Saint-Pol-Sur-Mer.

Outre des juristes, l'association dispose d'un psychologue et d'une intervenante sociale afin d'offrir un accompagnement global aux victimes.

L'association SOLFA pour une écoute et un accueil d'urgence :

Les locaux de l'association SOLFA se situent à Dunkerque et à Hazebrouck.

A Dunkerque deux services sont proposés :

- Un espace d'écoute animé par des travailleurs sociaux à destination des personnes ayant besoin de verbaliser leur quotidien et d'obtenir un soutien.
- Un accueil d'urgence comprenant 18 places.

A **Hazebrouck**, l'association dispose de 12 places d'accueil d'urgence ainsi que d'un accueil de jour offrant plusieurs services tels qu'un espace d'écoute, un vestiaire etc. Des permanences sont aussi tenues au sein des UTPAS de Bailleul et de Merville. En outre, lorsque les victimes ne peuvent se déplacer, une unité mobile intervient sur le territoire de la Flandre intérieure et de la Flandre-Lys.

Le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) pour un accompagnement juridique et une aide à l'insertion professionnelle :

Le CIDFF propose aux femmes victimes de violences un accompagnement global dans leurs démarches judiciaires, médicales, sociales et professionnelles grâce à une équipe composée de juristes et de conseillères en insertion professionnelle. Des permanences sont tenues à Dunkerque, Hazebrouck et Grande-Synthe.

En outre, une assistante sociale du CIDFF intervient au sein des gendarmeries de DUNKERQUE-HOYMILLE et d'Hazebrouck pour renseigner et orienter les victimes.

La sensibilisation des différents acteurs :

Une référente départementale des violences faites aux femmes, affectée à l'arrondissement de Dunkerque et salariée de l'association SOLFA, propose des formations à destination des forces de l'ordre mais aussi des pharmaciens, médecins ou associations, afin de les aider à *déceler les violences, connaître les dispositifs existants et ainsi pouvoir orienter les femmes victimes* vers les structures d'accueil.

Points Contact :

Association d'aide aux victimes AIAVM

03 20 49 50 79

aiavm.dkq@gmail.com

Association SOLFA DUNKERQUE

Ecoute SEDIRE : 03 28 26 46 75 - ecoutesediredk@asso-solfa.fr

Centre d'accueil d'urgence : 07 83 93 41 70 / 03 28 26 46 75 - causediredk@asso-solfa.fr

Association SOLFA HAZEBROUCK

Accueil de jour et antenne mobile Entr'elles: 16, rue Donkele – 59190 Hazebrouck – 03 28 44 43 77 –

ajentrelles@asso-solfa.fr

Accueil d'urgence : 07 69 11 64 22 – cauentrelles@asso-solfa.fr

Le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)

07 50 02 69 94 ou 03 28 59 29 30

cidff.dunkerque@wanadoo.fr